

Il explique que pour la vente des lots de bois, il serait souhaitable de limiter le nombre de stères par foyer à 10.
Le Conseil à l'unanimité fixe le prix de vente du M³ à 10 € pour le bois sur pied et limite le nombre de stères à 10 par foyer.

IV – COUPE DE BOIS 2011

M. ASSENARRE présente les coupes prévues avec l'O.N.F.

L'O.N.F. propose de marteler les parcelles 12 (340 m³), 15 (280 m³), 30 (400m³) et 34 (100m³).

M. le Maire informe l'assemblée des propositions de Messieurs FOURNIER et ASSENARRE, à savoir :

- Vente publique en bloc sur pied des parcelles 12 et 15,
- Contrat bois façonnés pour les parcelles 30 et 34.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

V – CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune adhère depuis 2006 à la certification PEFC. Cette adhésion n'étant valable que 5 ans, il est nécessaire de renouveler cette adhésion pour la période 2011-2015. M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Cette adhésion est estimée à environ 34 € pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion à la politique de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région.

VI – CONVENTION DE MANDAT – REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION – PLAN DE FINANCEMENT RESEAU GAZ – ZAE DE LA FONTAINE SUCREE

M. le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la réalisation de la ZA de la Fontaine Sucrée, il est nécessaire de mettre en place l'ensemble des réseaux secs sur les différents lots. L'enfouissement du réseau de télécommunication devant être réalisé en parallèle du réseau électrique, il est proposé de confier les travaux de génie civil pour les télécommunications et le gaz au Syndicat Intercommunal d'électricité et d'e-communication de l'Ain (S.I.E.A.)

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) : 17 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (30% du TTC) : 5 100 €
- Participation de la Commune : 11 900 €

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en place de l'alimentation en gaz est le suivant :

- Montant des travaux (TTC) : 16 000 €
- TVA : 2 622 €
- Participation de la Commune : 13 378 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces plans de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et du réseau de gaz et autorise M. le Maire à les signer ainsi que les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée à venir.

VII – INDEMNITES A PAYER AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

M. le Maire informe les conseillers que le droit au versement de vacations horaires récompense l'accomplissement des missions des services d'incendie et secours définies à l'article L 1 424-2 du Code Général des Collectivités Locales. Les vacations horaires sont versées par l'autorité territoriale d'emploi, dans le cas du CPI NI, la commune, selon un mode de versement qu'elle arrête. Elles ne sont soumises à aucun impôt ni soumises aux prélèvements prévus par la législation sociale.

M. le Maire fait part d'une demande du chef de corps dans ce sens. L'arrêté ministériel de 24 décembre 2009, publié au Journal Officiel du 30 décembre 2009, fixe à compter du 01.01.2011, le taux de la vacation horaire de base allouée aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers volontaires en intervention.

M. le Maire présente les taux suivants qui seront à retenir pour l'année 2011 :

Grade	Taux à compter du 01.01.2011
Officiers	11.20 €
Sous-officiers	9.03 €
Caporaux	8.00 e
Sapeurs	7.45 €

Ces taux seront majorés de 100% pour des interventions effectuées de 23H à 7H et de 50% les dimanches et jours fériés. Le taux maximum des vacations accordées à l'occasion des séances d'instruction et de manœuvre sera fixé à 75% du taux normal prévu ci-dessus, qu'elles soient effectuées en semaine, le dimanche ou un jour férié.

Mme DONZE trouve normal d'indemniser les interventions des pompiers volontaires, toutefois elle s'interroge sur l'équité de cette procédure et préférerait la mise en place d'un système plus équitable. M. le Maire l'informe que ce système est issu du décret N°96-1004 du 22 novembre 1996 et qu'aucun système alternatif n'est prévu.

Un débat s'engage au sein du Conseil sur la mise en place du système des vacations.

M. le Maire propose de mettre en place ces vacations à compter du 01^{er} avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une abstention (M. FOURNIER), **ACCEPTE** la mise en place des vacations en faveur des sapeurs-pompiers volontaires.

VIII – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison d'un nombre croissant de dossiers de permis de construire à gérer, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 32 heures au lieu de 28 heures, le Conseil à l'Unanimité accepte cette création à compter du 1^{er} mars 2011.

De même, pour faciliter la gestion de la carrière des deux agents de maîtrise, il est proposé de créer deux postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise avec des fonctions polyvalentes d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et une opposition (M. SONNEMANN), accepte la création de ces deux postes à 35h00 par semaine sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise à compter du 1^{er} mars 2011.

IX – LOCATION TERRAIN M. LANTENOIS

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa réunion du 13 janvier, elle avait accepté de louer 400 m² de terrain à M. LANTENOIS pour pouvoir entreposer son bois à sécher. Le tarif proposé avait été fixé à 1€le m² par an. M. le Maire fait part des remarques de M. LANTENOIS qui trouve ce tarif trop élevé, il sollicite donc le Conseil Municipal pour savoir si ce dernier maintient ce prix. De même, il informe le Conseil que la surface nécessaire sera certainement de l'ordre de 300m². Le Conseil par 16 voix pour et une abstention (M. ASSENARRE) décide de conserver le prix défini.

X – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de raccordement de la salle des Mouilles au réseau d'eaux usées. Pour permettre de finaliser ce projet, il est nécessaire de mettre en place une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle ZB N°62 appartenant à M. CORRIGER pour permettre de connecter au réseau la salle des Mouilles et les voisins immédiats. Mme VUILLEMET insiste pour que cette servitude soit conclue devant un notaire.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise le Maire a signé cette convention ou à la mettre en place en coordination avec la C.C.P.G., gestionnaire du réseau d'eaux usées.

XI - ALPAGES DU BEVY

Monsieur le Maire présente aux conseillers les documents qui leur ont été envoyés, et décline les deux volets de l'action, l'achat du tènement et sa gestion. M. le Maire présente aux conseillers les subventions qu'il est possible d'obtenir de la part du Conseil Général de l'Ain, de la DREAL et de la Communauté de Communes, ce qui laisserait à la charge de la commune une somme de 120 000 € sur les 360 000 € du prix d'achat (chalet compris). Il explique aussi que les travaux d'entretien pourraient être financés à hauteur de 100% pour l'accès et pour les travaux sur les goyas. Un point sur les différentes locations en cours sur cet alpage est aussi fait.

Mme ALLAINGUILLAUME fait une synthèse de la réunion avec les représentants du monde agricole et fait remarquer qu'il n'y a plus aucun agriculteur candidat pour la reprise de cet alpage. La commune reste toutefois prioritaire pour cet achat devant les autres acquéreurs potentiels.

Mme ALLAINGUILLAUME explique que le pâturage est exploité par Messieurs Reygroblet qui n'ont pas la volonté d'investir. Toutefois, si des travaux d'approvisionnement en eau étaient réalisés, le nombre de bêtes mis en pâture augmenterait sensiblement.

M. ALLIOD estime que la Communauté de Communes du Pays de Gex est aussi bien placée que la commune pour investir sur ce terrain. La question des subventionnements est posée, quelle sera l'attitude de la commune en cas de désengagement des éventuels organismes financeurs? Pour M. le Maire la commune ne procédera à cette acquisition que si elle dispose des subventions. Il en sera de même pour les travaux d'entretien à mener. M. CHAUMONT fait remarquer qu'à présent l'acquisition du chalet est à la charge de la commune, il craint aussi, à la vue du climat actuel d'austérité, que les aides diminuent au fil des années.

Le débat se porte par la suite sur le chalet en lui-même, l'intérêt de le conserver, son utilité.

Mme JOUANNET souhaite connaître les objectifs de la SCA André Benoit, investisseur classé en deuxième position par la SAFER. La discussion porte par la suite sur l'utilisation de ce pâturage par les chasseurs, M. REYNES explique la situation du point de vue de la chasse aux conseillers.

En conclusion, M. le Maire interroge le Conseil sur sa volonté d'acquérir la totalité de la propriété (terrain et chalet) selon les financements présentés, ce qui laisserait à la charge de la commune une somme de 120 000 € sur les 360 000 € de l'achat. Les travaux nécessaires à l'entretien ne se réalisant qu'au fur et à mesure de l'obtention des subventions nécessaires.

M. BARBIER pense que l'acquisition par la commune permettra un meilleur entretien grâce aux subventions que peut toucher la commune. Mme ALLAINGUILLAUME fait remarquer que si toutes les parties prenantes font des efforts, la SAFER ne négocie pas à la baisse ses frais. M. FOURNIER fait part de son accord pour l'achat du terrain mais sans le chalet, M. ASSENARRE lui rétorque que la présence de deux propriétaires dans cette situation provoquerait de nombreux problèmes.

Mme DONZE pose le problème de l'entretien et cite le cas de la commune d'Echenevex, cet exemple donne toutefois lieu à discussion.

Le Conseil après en avoir délibéré, par neuf voix pour (Mesdames ALLAINGUILLAUME, MALLOT, Messieurs PINEY, CHANEL, BARBIER, ASSENARRE, DEQUENNE, REYNES et VUAILLET), cinq voix contre (Mesdames JOUANNET et VUILLEMET, Messieurs ALLIOD, CHAUMONT et MASSON) et trois abstentions (Mme DONZE, Messieurs FOURNIER et SONNEMANN) accepte de procéder à l'acquisition de l'alpage du Bévy.

XII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux – M. FOURNIER:

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Route de la Télécabine: sur les 8 entreprises consultées, 3 ont répondu, l'analyse a été présentée lors de la dernière réunion de la commission, l'offre de la SCP DUPONT est la mieux disante avec un taux de rémunération de 4,75%. Une coordination étroite avec la CCPG est à prévoir. M. BARBIER fait remarquer qu'une attention particulière devra être portée au carrefour entre la route de la Télécabine, la rue du Jura et le chemin de la Cuille au vu des permis de construire en cours.

- Matériel 2011: la commission prévoit l'acquisition d'une tondeuse, le remplacement de l'Iseki en 2012, le cas du C15 sera à traiter. M. le Maire souhaiterait qu'une fraise à neige fasse partie des investissements pour 2011.

- Travaux de rénovation de l'Église: l'entreprise de maçonnerie devrait intervenir le 7 ou le 21 février.

- Baguette Magique: la commission a rencontré M. De Geer, architecte, pour la mise en place d'une mission étude de faisabilité.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- École: l'ensemble des enseignants est en grève le jeudi 10 février. La Mairie ne peut pas organiser le service minimum d'accueil, tous les parents ont été prévenus par courrier.

- Ecole numérique rurale: les enseignants ont pratiquement fini leur formation avec le prestataire retenu, les retours sont très positifs.
- Restaurant scolaire: 145 enfants étaient inscrits le 03 février, l'embauche d'une personne en plus devient nécessaire. Des contacts ont été noués avec l'association Familles Rurales pour la mise à disposition d'une personne supplémentaire.
- Accueil périscolaire: avant la signature du nouveau contrat enfance jeunesse, une réunion a eu lieu avec M. GOULARD de la CAF pour obtenir des explications sur la baisse du subventionnement de cette activité. Ce contact a permis de constater que les premières estimations avaient été faites sur des budgets surestimés, la CAF ne versant une aide égale qu'à 55% de la participation communale. L'ouverture du centre durant les petites vacances scolaires est à l'étude, un besoin se faisant sentir.
- Bibliothèque: de nombreuses inscriptions ont eu lieu, la responsable va établir le rapport d'activités, un compte-rendu sera fait devant la commission culture. Il serait opportun de prévoir l'inauguration des nouveaux locaux pour cette année, la bibliothèque municipale ayant 20 ans d'existence en 2011.

Commission Finances – M. CHANEL:

- Budgets primitifs 2011: en cours d'élaboration.
- Le vote du budget primitif est à prévoir au mois de mars.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire de janvier:

- PC M. BESSIS Michaël. Décalage d'une baie vitrée et changement de la couleur des façades, Lotissement Les Veudets. Accordé le 24/01/2011.
- PC M. VISO Michel. Projet de construction de 13 logements, Le Mollard. Accordé avec prescriptions le 10/01/2011.

Déclaration préalable de janvier:

- DP DURIOT Ulrich, 119 Chemin des Nants. Travaux de ravalement, pose de panneaux photovoltaïques intégrés. Pas d'opposition avec prescriptions le 06/01/2011
- P.L.U.: Le cabinet LEMAIRE a fait parvenir le règlement modifié, des réunions de la commission PLU sont prévues les 7 et 14 février à 18h30. Dans le cadre de ce dossier, les représentants du Syndicat Mixte des Monts Jura seront reçus le 04 février. Une réunion avec le cabinet Lemaire est prévue le 16 février à 14 h en Maire. Le document fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal le 03 mars.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME:

- Projection du film « Cultivons la Terre » le mardi 08 février 2011 à 19h30, salle Champ fontaine à Péron, le Conseil est invité à participer à cette soirée débat.

Commission Forestière – M. ASSENNARRE

- M. DUVERNEY, responsable du site de Gex a été remplacé par M. FAVANT.
- Voie de rapatriement: la voie a été abîmée par un privé, de plus aucune convention pour l'entretien n'a été passée avec le S.M.M.J.
- Association Syndicale Autorisée: toutes les communes concernées par la route transversale ont donné leur accord, à l'exception de la commune de FARGES, ce qui va entraîner la modification de la clef de répartition entre les communes adhérentes. Les nouveaux statuts seront présentés lors d'un prochain conseil.

XIII –PDSAR 2011 - ACTION

Dans le cadre du PDSAR 2011, Mme ALLAINGUILLAUME propose de mettre en place, durant une semaine, deux appareils indicateurs de vitesse dans la zone 30 à proximité de l'école. Un contrôle par la gendarmerie prolongera cette action. Le coût total de cette action s'élève à 400 €. Le Conseil, à l'unanimité accepte cette initiative et autorise M. le Maire à signer la convention à venir pour la mise à disposition de ces deux appareils.

XIV - DIVERS

1. Informations diverses :

- Visite SPI: rendez-vous à 8h45 sur le parking de l'école. Visite Bouwfonds le 15 février à 9h, visite YPCO le 12 février à 9h.
- M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu des activités opérationnelles du SDIS de l'Ain pour 2010.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers faisant part de son opposition à l'éventuelle volonté du Conseil Général de l'Ain de suspendre la subvention versée au SDIS pour le paiement des allocations de vétérance.
- Magasin Marais Nord: l'entrepreneur qui souhaitait mettre en place un magasin de produits italiens ne donne pas suite.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu par Mme ALLAINGUILLAUME. Ce courrier signé par certains entrepreneurs présents sur la zone de la Vie Chatelme, critiquent en des termes peu convenables l'action de l'adjointe en charge de l'environnement sur le dossier de la signalétique des entreprises dans cette zone. Mme ALLAINGUILLAUME souhaite rappeler l'historique de ce dossier lancé depuis 2008. La priorité a été accordée au centre village dans le cadre de l'aménagement du rond point au Marais Nord. De plus, la signalétique préexistante sur la zone n'est plus fabriquée et il semblait donc logique de coordonner cette action avec la signalétique à mettre en place sur la Fontaine Sucrée. M. le Maire informe les conseillers qu'une réponse sera apportée à cet envoi.
- Visite PRIAM'S, M. BARBIER procède à la présentation des photographies prises pendant la visite des chantiers de cette entreprise.

23h15 : Départ de Mme JOUANNET

- M. le Maire présente aux conseillers les esquisses réalisées en prévision de l'aménagement d'un trottoir et de pistes cyclables entre Villeneuve et Crozet, les aménagements consisteraient en la mise en place d'un plateau surélevé au carrefour du chemin des Longets et d'un rond point franchissable au carrefour de la route d'Harée.

Séance levée à 23h30